



Le Lien!

Trimestriel N° 55
JUN 2025

Bulletin Municipal

Bon été à tous !



Photo : Etablissement public foncier de Nouvelle Aquitaine

Votre commune
Page 3 à 16

Vie locale
Page 17 à 30

Infos
Page 31



Site : montpon-menesterol.fr

Montpon, ville associative
Culture montpon-menesterol
Médiathèque Antoine de Saint Exupéry Montpon-ménestérol
Chandos, Base de loisirs à Montpon-Ménestérol
Cinema Le Lascaux Montpon
Ville de Montpon-Ménestérol



Appli : Montpon-Ménestérol

Une ambition pour l'avenir

La commune est véritablement l'échelon le plus proche des administrés dans le maillon des collectivités territoriales. On parle communément de millefeuille, de manière un peu péjorative en ne connaissant pas pour la plupart du temps les compétences des diverses administrations. La proximité géographique crée un lien naturel et spontané entre administrés et commune, que le ressenti soit positif ou négatif, ce lien existe fortement. Chaque collectivité bénéficie de domaines d'action qui lui sont propres et définis par le législateur : on parle de compétences. Celles-ci sont classées en trois catégories, obligatoires, facultatives (au choix non obligatoires) et optionnelles (ces dernières concernent les intercommunalités). Si ces compétences sont donc parfaitement définies, leur application peut se faire suivant différentes modalités. C'est cette variable d'ajustement propre à chaque commune qui définit la politique (dans le sens de la vie locale de la cité) mise en place par une équipe municipale. Pour ma part, je revendique une politique progressiste. Sans entrer dans une énumération fastidieuse, citons entre autres l'aide forte aux associations avec la mise à disposition de locaux, les subventions, les tarifs cinéma (6 euros le plein tarif, 4 euros le tarif réduit) les tarifs de la saison culturelle, les concerts gratuits de l'été à Chandos, les cours informatiques, l'aide au permis, le sport senior, les animations de vacances... Tout cela et d'autres encore... Il convient enfin de rappeler que cette politique volontariste s'inscrit dans un tableau des impôts sur la fiscalité locale depuis 14 ans. Ceci est permis par des ratios, les critères définis par la DGFIP, pour évaluer l'état financier de la collectivité.

Une politique humaniste dans l'application des compétences est à mon sens nécessaire. Mais elle n'est pas suffisante. Elle doit s'accompagner d'une vision globale pour notre commune, pour notre bien vivre ensemble. Il est nécessaire en ce qui me concerne de travailler non pas sur un ou plusieurs projets isolés ou dissociés, mais sur des projets coordonnés et structurants pour la population. Cette vision globale est celle déjà abordée à plusieurs reprises dans l'édito ou au cours des vœux. C'est celle du parc habité. Actuellement en juin 2025, deux éléments constitutifs du parc habité se structurent. Il s'agit de la ZAC de l'Ormière et de la piscine inter communale.

La ZAC de l'Ormière, lancée par délibération du conseil municipal en avril 2017 a pu apparaître longtemps durant les phases administratives successives (études, acquisition du foncier, diagnostics, réseaux...) comme abstraite, peut être improbable. La phase active de chantier initiée par les fouilles d'archéologie préventive en mars 2025 modifie maintenant la perception de la situation. Le centre bourg subit une transformation. La chute des façades dévoile une nouvelle vision de la centralité. Le site est dorénavant ajouré. C'est la volonté d'aérer un tissu urbain dense et dégradé, de dynamiser le commerce, de rendre attractif le centre bourg avec des espaces partagés et végétalisés, des zones de désimperméabilisation qui est le moteur.

Après la phase de démolition, la phase d'aménagement va se subdiviser en deux entités. La première est l'aménagement même de la place des trois frères Laplagne en un espace multimodal, ouvert sur la rivière. Le délai de réalisation est

conditionné au diagnostic archéologique. Concernant le mail, espace de construction des entités bâties, un dossier technique précise les lots d'habitation et commodités associées, les zones commerciales. Un AMI Appel à Manifestation d'Intérêt permettra de choisir un projet déterminé par un cahier des charges. Cet espace de la ZAC s'ouvre déjà au nord sur la rivière et à l'est par le passage de Robinson sur la passerelle. L'intégration vers le sud se fera par l'intersection entre la D 6089 et la D 708 par une zone aménagée permettant le passage des véhicules, avec une vitesse canalisée et une multi modalité intégrée.

Second élément qui prend forme en ce parc habité, la piscine inter communale, portée par la communauté de communes Isle Double Landais. Les travaux de préparation et de démolition sur le site des Massias ont commencé. L'opération sera constituée de deux bassins, un bassin de 10 x 25 m et un bassin d'apprentissage de 5 x 10 m. Le bâtiment conçu pour être exemplaire au niveau énergétique, alliant une double source possible de chauffage (électrique et gaz en fonction des cours du marché), du photovoltaïque, un recyclage de l'eau, une orientation optimale du bâtiment. Un solarium extérieur sera attenant au bâtiment. Cet espace se veut évolutif avec potentiellement plus tard un espace forme, un bassin nordique. La piscine se conçoit comme un véritable outil de l'attractivité du territoire. Amorcée par l'obligation réglementaire de savoir nager en 6^{ème}, elle apparaît vite ensuite une valeur ajoutée pour chacun de l'enfant ou ado, à l'adulte en activité professionnelle ou au senior. L'importance de la piscine dans l'attractivité et le dynamisme du territoire s'analyse en regardant la liste des financeurs de la CCIDL : Département, Etat, Europe, Région... Le calendrier prévisionnel fixe la pose de la première pierre pour la fin de l'été et celle de la dernière pour le premier semestre 2027.

La piscine se trouve sur le site des Massias, dans la zone de la commune plus volontiers dédiée aux sports avec de part et d'autre de la voie ferrée le stade municipal au sud et les Massias au nord, une plaine des sports en somme qu'il convient d'aménager. Elle vient en complément des infrastructures sportives installées durant le mandat : salle de boxe, tennis couverts, boulodrome, rénovation des toitures des gymnases.

Le parc habité se dessine peu à peu avec des grandes esquisses bien établies. D'autres viendront et l'étofferont. Cette vision du territoire nous semble indispensable pour mener un projet global, cohérent et structurant sur notre commune. Nous avons la conviction que seule une politique volontariste et humaniste associée à une vision d'ensemble doit guider toutes les actions de la commune. Pour un bien vivre ensemble des montponnaises et montponnais d'aujourd'hui et de demain...

Rozenn ROUILLER

Votre Maire
et Conseillère Départementale



BUDGET 2025



Conformément aux dispositions de l'article 107 de la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), la commune retrace dans le présent document les informations financières essentielles au titre de l'année 2025, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

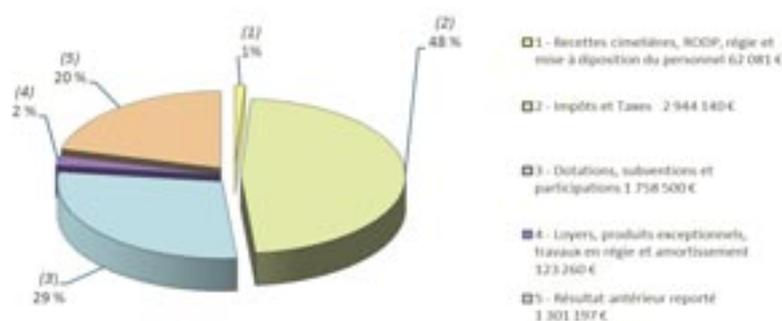
La commune de Montpon Ménéstérol, pour l'année 2025, gère 5 budgets :

- ✓ Le Budget Principal
- ✓ Le Budget Annexe de la ZAC de l'Ormière
- ✓ Le Budget Annexe Cinéma « Le Lascaux »
- ✓ Le Budget Annexe Spectacles, locations et manifestations diverses
- ✓ Le Budget Assainissement

Le Budget Principal

Le budget FONCTIONNEMENT s'équilibre en Recettes et en Dépenses à 6 189 178 €

Recettes de Fonctionnement 2025



Les deux postes budgétaires principaux des Recettes Réelles de Fonctionnement sont les suivants :

➤ La fiscalité avec le maintien des taux votés en 2024 (maintien des % commune et communauté de communes), ils restent les suivants :

- ✓ Taxe Foncière sur Propriétés Bâties : 49,06 %
- ✓ Taxe Foncière sur Propriété Non Bâties : 100,30 %
- ✓ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14,57 %

Dernières actualités

GENERALISATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

L'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, précise que les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, les services d'incendie et de secours, les centres de gestion de la fonction publique territoriale, le centre national de la fonction publique territoriale et les associations syndicales autorisées adoptent au plus tard au titre de l'exercice budgétaire 2026 un compte financier unique (CFU), qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

L'article permet par ailleurs aux collectivités n'ayant pas participé à l'expérimentation du CFU sur les exercices 2021 à 2023 d'en produire un à compter de l'exercice budgétaire 2024, qui sera présenté en 2025.

Les modalités de mise en œuvre du CFU pour les collectivités et établissements qui n'étaient pas candidats à l'expérimentation sont :

Les collectivités souhaitant produire un CFU, à compter de l'exercice 2025 pour les comptes 2024, ne sont plus dans le cadre de l'expérimentation. Elles n'ont donc pas à conclure de convention avec l'État pour la production du CFU et n'ont pas non plus à délibérer au préalable pour basculer vers la production d'un CFU.

En revanche, elles doivent remplir les prérequis à la mise en œuvre d'un compte financier unique :

- Adopter la nomenclature M57, indispensable pour le CFU.
- Mettre en place la dématérialisation des documents budgétaires au format XML, permettant des échanges dématérialisés avec la préfecture et le comptable public.

En effet, les comptes arrêtés qui font l'objet d'un CFU doivent être transmis de manière dématérialisée et conformes au référentiel M57, car le CFU ne peut être élaboré que dans le cadre d'échanges dématérialisés avec le comptable.

Toutefois, il est prévu une augmentation des produits de 1,7 % par l'effet des bases. La fiscalité, en 2025, représente 48 % des recettes globales de fonctionnement de la collectivité.

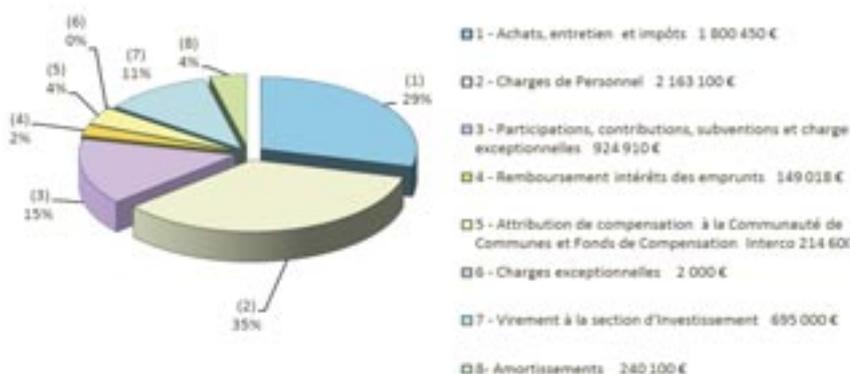
➤ **Le maintien des concours financiers de l'Etat dont la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) à hauteur de 29 % des recettes.**

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est composée de trois parts :

- La Dotation Forfaitaire (DF) : elle correspond à une dotation de base à laquelle toutes les communes sont éligibles en fonction de leur population.
 - La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : elle a pour objectif d'aider les communes rurales ayant des ressources fiscales insuffisamment élevées tout en tenant compte des problématiques du milieu rural (voirie, superficie...).
- Elle est composée de trois fractions : « bourg centre », « péréquation » et « cible ». Cette dernière est attribuée aux 10 000 communes de moins de 10 000 Hab. les plus pauvres.
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) : elle a pour objectif de corriger les écarts de richesse fiscale entre communes, notamment au niveau de la fiscalité économique avec sa part de majoration.

La commune se voit attribuer 82 733 € de plus par rapport à 2024.

Dépenses de Fonctionnement 2025

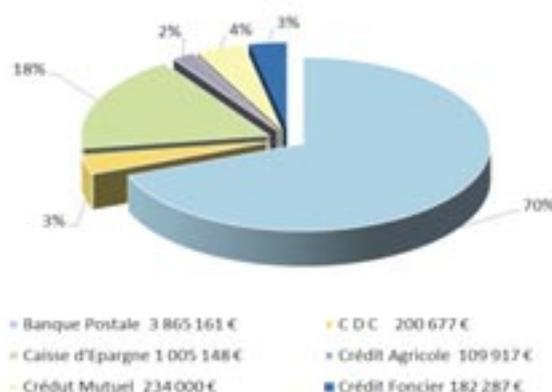


Pour les **Dépenses de Fonctionnement**, la collectivité a pour objectif de contenir le poste des charges à caractère général, estimées à 29 % des charges totales de fonctionnement regroupant les achats courants, les services extérieurs, les frais d'énergie, tout en préservant la qualité des prestations et en poursuivant la recherche d'économies et d'amélioration de gestion. Le poste le plus important comme chaque année est celui des charges de personnel à hauteur de 35 %.

Structure et gestion de la dette au 1^{er} janvier 2025

La dette inscrite au budget principal 2025 se compose de 20 contrats à long terme répartis auprès de 6 établissements prêteurs dont les durées sont les suivantes :

- 14 contrats sont établis sur une durée de 12 à 15 ans,
- 6 contrats sont établis sur une durée de 20 à 25 ans.



L'année 2024 a enregistré une extinction de dette de 12 628,59 €. En 2025, deux emprunts d'une échéance totale de 61 989,93 € seront soldés.

L'article 242 modifié de la loi de finances pour 2019 permet de produire un CFU dès l'exercice 2024 et au plus tard à compter de l'exercice 2026. Compte tenu du caractère obligatoire du compte financier unique pour les comptes de l'exercice 2026 au plus tard, la commune, ayant tous les prérequis a décidé la mise en oeuvre du compte financier unique à compter de l'exercice 2024.

Un CFU doit être produit pour chacun des budgets de la collectivité qui y est éligible. A ce titre, l'adoption d'un CFU est autant obligatoire pour le budget principal que pour l'ensemble des budgets annexes à l'exception de ceux soumis au régime M22. Par conséquent, un CFU doit être également produit pour les budgets annexes appliquant le régime M4.

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE M57

En application de l'article 106 III de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, les collectivités territoriales peuvent par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Cette instruction, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite entre la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), la Direction générale des Finances Publiques (DGFiP), les associations d'élus et acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 est devenue le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales à compter du 1^{er} janvier 2024

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (communes et établissement publics de coopération intercommunale), M52 (Départements) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales. Le budget M57 est voté soit par nature, soit par fonction.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend en outre à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, la commune a adopté la mise oeuvre de la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget principal, le budget annexe Cinéma Le Lascaux ainsi que le budget annexe Spectacles Locations et Manifestations Diverses à compter du 1^{er} janvier 2024 et le budget annexe ZAC de l'Ormière à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le budget INVESTISSEMENT s'équilibre en Recettes et en Dépenses à 4 536 190 €

Recettes d'investissement 2025

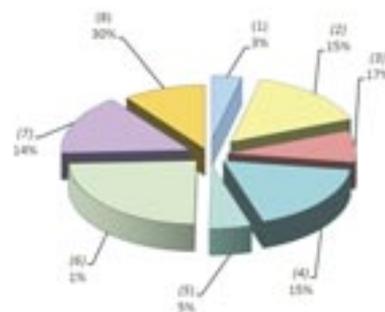
Les **Recettes d'Investissement** se composent notamment de l'autofinancement provenant de la section de fonctionnement qui permet le remboursement du capital d'emprunts, des subventions, des amortissements et enfin du recours à l'emprunt.

Les Restes à Réaliser en recettes affichent des subventions restant à percevoir pour les différentes opérations engagées en 2024 à hauteur de 1 418 454 €.

Principales subventions obtenues ou à solliciter :

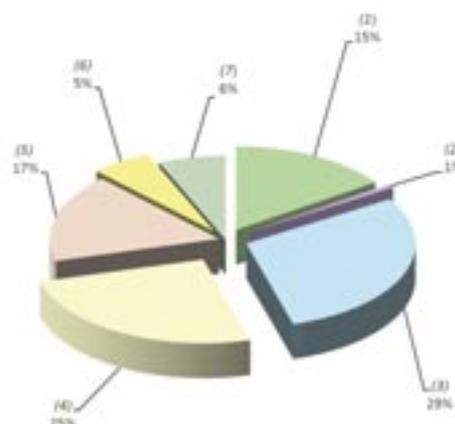
- ✓ 32 452,08 € pour le programme pluriannuel de modernisation du parc mené par le SDE 24
- ✓ 2 119,05 € pour la mise en conformité des abris de touche du stade annexe
- ✓ 5 844,83 € pour le projet de la réfection de la toiture de Gymnase Cousset (Plan Gymnase),
- ✓ 111 200 € pour le programme de réhabilitation des toitures de différents bâtiments
- ✓ 58 500 € pour le programme de végétalisation et renaturation de la cour de l'école élémentaire.
- ✓ 87 500 € pour le programme de végétalisation et renaturation de la cour de l'école Maternelle.
- ✓ 64 000 € pour le projet d'aménagement de la Rue du Général Leclerc.

RECETTES



1 - Récupération TVA et taxe d'aménagement	169 900 €
2 - Excédent de fonctionnement Capitalisé	700 000 €
3 - Subventions Département/Région et Etat	366 626 €
4 - Emprunt	802 000 € + cautions logements 2 500 €
5 - Amortissements et opérations de cessions	240 100 €
6 - Régularisation écritures Budget ZAC de l'Ormière	1 088 997 €
7 - Virement de la section de Fonctionnement	695 000 €
8 - Restes à Réaliser 2024	1 418 454 €

DEPENSES



1 - Remboursement Capital des Emprunts	695 000 € / caution logements 2 500 € et reversement taxe d'aménagement 500 €
2 - Amortissements et travaux en régie	32 260 €
3 - Achat de matériels, terrains et travaux divers Hors Opérations	1 334 824 €
4 - Opérations d'équipement	1 144 053 €
5 - Restes à réaliser 2024	1 173 706 €
6 - Régularisation écritures Budget Zac de l'Ormière	
7 - Résultat 2024 reporté	216 438 €

Dépenses d'investissement 2025

En **Dépenses** d'investissement, la commune poursuit sa politique de réhabilitation de son patrimoine bâti ou non bâti (la construction des Ateliers Municipaux, la réalisation de travaux dans le cadre de l'AD'AP au Foyer de Montignac, la végétalisation et renaturation de la cour d'école maternelle) ainsi que des travaux d'éclairage public et un aménagement de la Rue du Général Leclerc.

Elle envisage également de continuer son action de prévention de la délinquance avec l'installation de nouvelles caméras de vidéo protection pour un montant de 94 053 €.

Un budget participatif de 30 000 € est alloué pour la mise en œuvre de projet d'intérêt général en lien avec une thématique annuelle.

Une prévision de 456 143 € est consacrée à des travaux sur les bâtiments de la collectivité (toitures sur divers bâtiments, mise en conformité, chauffage école...)

Enfin une somme de 386 056 € est consacrée à l'acquisition de matériel et mobilier urbain nécessaires au bon fonctionnement des services.

Les Restes à Réaliser s'élèvent à 771 438,81 € et affichent principalement des travaux pour la construction du boulo-drome, une étude pour l'aménagement de la Place Gambetta et Place de Metz, des travaux d'accessibilité de la Voirie et les travaux pour la diversification de la rive Est de la base de loisirs de Chandos.

Le Budget Annexe « ZAC de l'Ormière »

Par délibération des 20 avril 2016 et 09 septembre 2020, le Conseil Municipal de Montpon Ménestérol s'était prononcé favorablement sur la création et la réalisation de la Zone d'Aménagement concerté de l'Ilot de l'Ormière.

Afin de réaliser cet aménagement il convenait de poursuivre la mise en œuvre budgétaire et comptable de l'urbanisation de cette zone.

Les opérations relatives aux lotissements et ZAC, pour lesquelles les terrains étaient destinés à la vente, n'avaient pas à être intégrées dans le patrimoine de la collectivité et devaient être décrites dans une comptabilité de stock spécifique et être inscrites au sein d'un budget annexe afin d'individualiser les écritures relatives à l'opération, ne pas bouleverser l'économie du budget de la collectivité et individualiser les risques financiers associés.

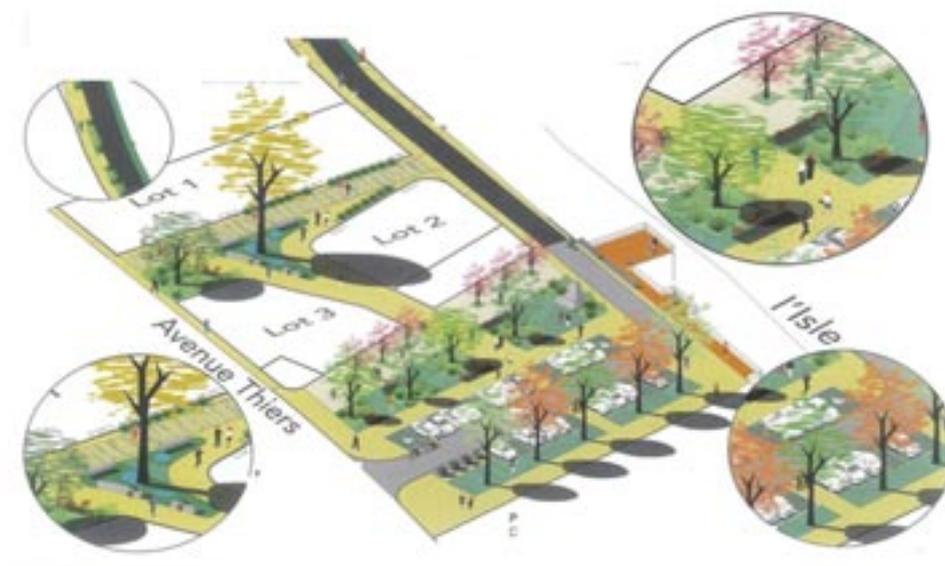
Ces opérations d'aménagement font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA et qu'à ce titre, les recettes et les dépenses de ce budget seront comptabilisées hors taxes, les flux liés à la TVA n'étant pas budgétaires.

Par délibération du 23 octobre 2024, le Conseil Municipal s'est prononcé favorable pour la création du budget annexe « ZAC de l'Ormière ». L'adoption du Budget Primitif 2025 a eu lieu le 11 décembre 2024.

Les sections s'équilibrent en dépenses et en recettes pour l'année 2025 comme suit :

- Section de Fonctionnement : 5 890 557,74 €
- Section d'investissement : 4 043 282,32 €

Ce budget annexe ne présente aucun emprunt.



Le Budget Annexe « Cinéma le Lascaux »

Ce budget centralise les dépenses afférentes au fonctionnement et à l'investissement du Cinéma « Le Lascaux ».

Les principales recettes de ce budget proviennent de la subvention versée par le Budget Principal ainsi que des entrées et ventes de friandises.

Pour l'année 2025, il s'équilibre en Recettes et en Dépenses :

- Pour la Section de Fonctionnement à la somme de 153 310 €
- Pour la Section d'Investissement à la somme de 31 702 €

Le Budget Annexe « Spectacles, Locations et Manifestations Diverses »

Ce budget annexe a été créé au 1^{er} janvier 2012 afin d'isoler les dépenses et recettes afférentes à des services ou activités autorisés à être assujettis à la TVA telles que les locations de salles, les spectacles, les activités organisées sur la base de loisirs

Pour l'année 2025, il s'équilibre en Recettes et en Dépenses :

- Pour la Section de Fonctionnement à la somme de 113 379 €
- Pour la Section d'Investissement à la somme de 16 778 €

Le Budget « ASSAINISSEMENT »

Le Budget Assainissement est un budget autonome financièrement : il est financé uniquement par les administrés raccordés à l'assainissement collectif et non par ceux qui bénéficient d'un assainissement individuel. Il ne peut pas bénéficier de subvention d'équilibre du Budget Principal.

La section d'Exploitation s'équilibre en Dépenses et Recettes à la somme de 450 000 €

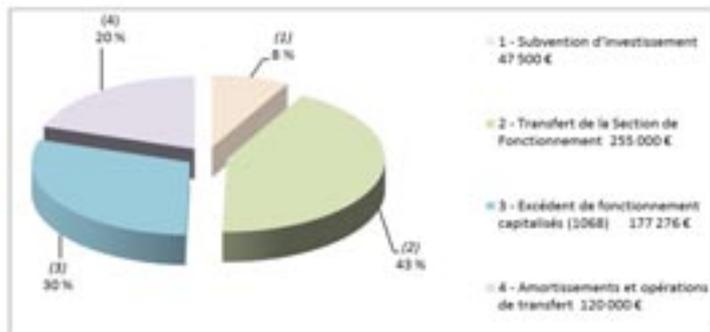
Les **Recettes** d'exploitation se composent de la redevance d'assainissement pour 296 791 €, des produits exceptionnels pour 10 000 €, des amortissements de subventions pour 23 654 € et du report antérieur de 119 555 €.

Les **Dépenses** d'exploitation couvrent des achats de fournitures, des honoraires ainsi que des charges exceptionnelles pour un montant de 33 507 € et le remboursement des intérêts des emprunts à hauteur de 41 493 €.

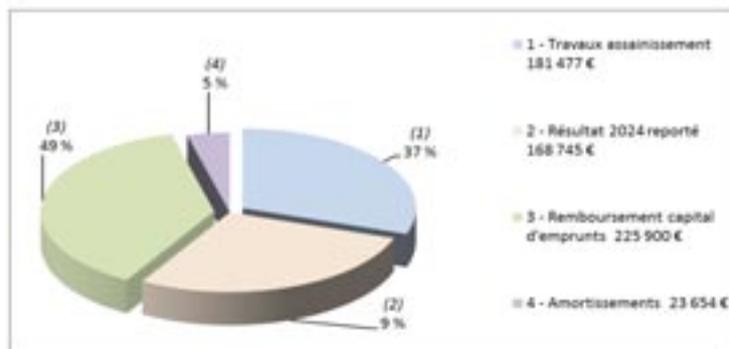
S'ajoutent le virement à la section d'Investissement de 255 000 € et des opérations d'ordre pour un montant de 120 000 €.

La section d'Investissement s'équilibre en Dépenses et Recettes à la somme de 599 776 €

Les **Recettes** d'investissement sont représentées principalement par des subventions d'investissement et un virement de la section d'exploitation.

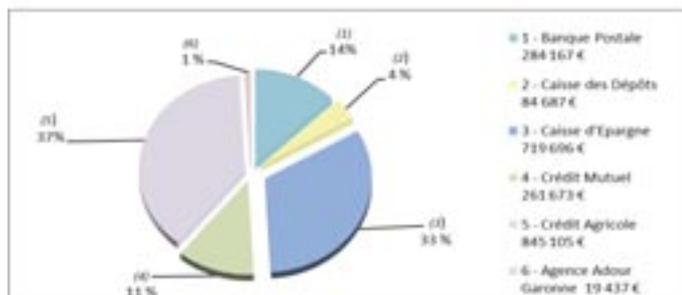


Les **Dépenses** d'investissement se traduisent en 2025 par la finalisation de l'étude diagnostic du Schéma Directeur pour un montant de 23 981 €, de divers travaux pour environ 125 446 € ainsi que de la reprise de résultat pour un montant de 168 745 €.



DETTE AU 1^{ER} JANVIER 2025

La dette inscrite au budget Assainissement en 2025 se compose de 14 contrats répartis en 6 établissements prêteurs, comme l'indique le graphique ci-contre.



En 2023, l'étude diagnostic du Schéma directeur du réseau d'assainissement a été lancée.

C'est une obligation réglementaire pour les collectivités organisatrices d'un service public d'assainissement collectif en regard de la performance de leur service et notamment l'obligation prévue par l'arrêté du 31 Juillet 2020 de réaliser suivant une fréquence n'excédant pas dix ans un diagnostic du système d'assainissement des eaux usées, permettant d'en identifier les dysfonctionnements éventuels.

Cette étude a notamment pour objectif, d'estimer les quantités d'eaux claires parasites présentes dans les systèmes de collecte, d'en déterminer l'origine et d'élaborer un plan d'actions afin d'engager leur réduction.

Elle est réalisée sur la globalité du réseau de collecte, et doit permettre d'établir un programme de travaux afin de réduire l'impact des eaux parasites.

Ce diagnostic a été lancé en 2023 et sera terminé en 2025

Cette opération est financée à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

BRUIT :

Pour une bonne entente avec ses voisins...

C'est l'été ! Les alternances de pluie et de périodes ensoleillées sont propices au développement de la végétation en général et des pelouses en particulier. Le gazon pousse et il faut le couper plus fréquemment. Les beaux jours donnent aussi envie de bricoler chez soi et d'entreprendre des travaux qu'on avait repoussé à plus tard ...

L'utilisation des tondeuses, machines et autres tracteurs est réglementée par arrêté préfectoral (arrêté 24-2016-06-02-005) : Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage et de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que les tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15 à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10 à 12h

«Les travaux réalisés par des entreprises privées ou publiques chez des particuliers ne sont pas concernés et répondent à une réglementation différente. Les chantiers sont interdits avant 7h et après 20h en semaine, le samedi avant 8h et après 19h, et enfin interdits les dimanches et fériés, sauf en cas d'intervention urgente nécessaire pour la sécurité des personnes et des biens.»



À savoir :

Les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes, troublant la tranquillité d'autrui, sont punis par une amende de 450 € maximum. L'auteur du bruit peut se voir confisquer la chose qui a servi ou était destinée à commettre le bruit ou la chose qui en est le produit. Cette infraction peut également faire l'objet d'une amende forfaitaire pour un montant de :

- 68 € si l'auteur du bruit règle l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction s'il existe).
- 180 € après ce délai.

Aussi, pour le bien vivre ensemble, nous remercions chacun de respecter ces horaires.



INSCRIPTIONS POUR LE BUS SCOLAIRE

Les inscriptions pour le bus à destination du Lycée de Ribérac et du Collège de Montpon commencent **mi-juin** et s'étalent jusqu'au **21 juillet dernier délai** : il faut vous rendre sur le site transports.nouvelle-aquitaine.fr. C'est simple, rapide et pratique.

Il y a tout de même des permanences en juillet pour les personnes qui le souhaitent.

Pour plus de renseignements, merci de vous adresser à la Mairie auprès de Madame Sandrine GOUNAUD.

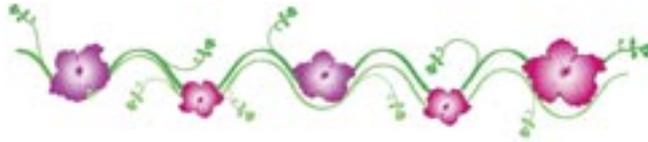


TRANSPORT SCOLAIRE : PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Une délibération concernant ce sujet a été adoptée lors du conseil Municipal du 23/04/2025 : dans le cadre de l'organisation du service de transport scolaire pour l'année 2024-2025 et dans le souci de maintenir la gratuité de l'accès à l'école, il est proposé comme l'an passé, de rembourser aux familles de Montpon-Ménéstérol le montant de la participation qu'elles ont versée au Syndicat Intercommunal Scolaire (SIS) Montpon-Villefranche.

Le montant de cette participation est **30 ou 50 € par enfant** (selon quotient familial ; voire tarif réduit si plusieurs enfants sont inscrits au sein de la même famille).

Cela fait déjà plusieurs années que cette délibération est prise.



IL Y A 80 ANS ... LE DROIT DE VOTER ET DE SE PRÉSENTER À UNE ÉLECTION POUR LES FEMMES

En 1791, Olympe de Gouge rédige les droits des femmes et de la citoyenne adressés à la reine. Une de ses citations célèbres dit : «la femme a le droit de monter sur l'échafaud, elle doit avoir également le droit de monter à la tribune...»

A la sortie de la première guerre mondiale, les femmes, qui ont dû travailler pour remplacer les hommes partis au front, revendiquent le droit de vote.



Les députés ont adopté la proposition de loi sensée permettre le suffrage féminin. Mais en 1919, les sénateurs s'y opposent fermement.

Le Général de Gaulle signera l'ordonnance : **«les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes.»**

**Celles-ci voteront
pour la première fois
le 29 avril 1945.**

Quelques exemples dans le monde :

- 1913** : La Norvège
- 1928** : Le Royaume-Uni à l'âge de 30 ans
- 1906** : La Finlande
- 1907** : Les premières femmes au monde (19) sont élues députées.

Il faut donc se souvenir du combat des suffragettes et de la violence des arguments auxquels elles ont dû faire face.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

A l'occasion du Conseil municipal du 23 avril dernier, l'enveloppe budgétaire consacrée aux subventions dédiées aux associations de la Commune a été votée pour un montant de 88 000 €, identique à l'enveloppe de 2024. Vous pouvez trouver la liste des associations qui ont sollicité une subvention ainsi que le montant de la subvention accordée à chacune, dans le compte-rendu de ce Conseil Municipal (site internet de la Mairie).

Ce sont 47 associations qui ont perçu une subvention cette année (pour un total de **76 100 €**). Le solde, soit **11 900 €**, a été placé dans une «réserve» pour les demandes de subventions exceptionnelles qui arrivent régulièrement en cours d'année, pour des besoins et/ou événements non prévus lors de la demande initiale par exemple.

Chaque association de la commune a la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention en début d'année en Mairie.

Pour tout renseignement :
service des associations et des sports.
Mail : service-sport-asso@montpon-menesterol.fr



COLLECTE DES ENCOMBRANTS DE LA COMMUNE

La collecte des encombrants est gratuite. Rappelons qu'un encombrant est un objet qui ne rentre pas dans le coffre d'une voiture, elle ne concerne donc pas les pots de peinture, fours micro-ondes, poussettes...)
La commune ne collecte pas non plus les gravats et déchets verts qui doivent être directement pris en charge par le particulier et amenés en déchetterie.

Elle a lieu tous les premiers mardis du mois. Toutes les communes aux alentours (Mussidan, Saint Astier, Périgueux...) et la plupart des grandes communes également (Bordeaux, Paris...) fonctionnent ainsi. C'est en effet un temps de travail important et non maîtrisable pour nos services techniques, aussi il est nécessaire d'organiser ces collectes.

Le temps passé, c'est en effet autant de charges pour la commune avec des répercussions possibles sur les finances, et autant de temps qui n'est pas utilisé sur d'autres postes : voirie, bâtiments ...

Depuis février 2017, pour une meilleure organisation du ramassage, la collecte des encombrants se fait sur inscription en mairie.

Concrètement pour vous inscrire, il faut contacter la mairie au plus tard le jeudi de la semaine précédent la collecte et remplir le formulaire qu'on vous remettra.



CONVENTION CINÉ-RESTO : RESTAURANT LE CALDÉRO



L'animation «ciné-resto», proposée par le cinéma municipal Le Lascaux, consiste à associer, lors d'une soirée, un repas et une place de cinéma, à un tarif préférentiel (23,50 €). La séance de cinéma concernée a lieu à la suite du repas, lors de la même soirée.

La fréquence est de 1 soirée par mois (toute l'année sauf juillet-août). Réservation auprès du restaurant au plus tard 48h avant le jour concerné. Ce partenariat avec le restaurant Le Caldéro est reconduite pour cette année (délibération du Conseil Municipal du 18 février 2025).



UNE CRUE HISTORIQUE À MONTPON-MÉNESTÉROL

Les mardi 22 et mercredi 23 avril, la commune a connu une crue historique.

Après l'évacuation d'habitants et touristes chez des proches ou chez des élus, la rivière Isle a pénétré les rues André Malraux, la route des Esturgeons, la rue Gustave Eiffel entre autres pour finalement atteindre un pic de crue de 3.80m.

Historiquement c'est l'une des plus hautes recensées. Elle avait déjà atteint précédemment :

- ⇒ Le 9 janvier 1944 : 4.80 m
- ⇒ Le 8 décembre 1944 : 4.5 m
- ⇒ Le 14 janvier 1962 : 4.08 m
- ⇒ Le 7 janvier 1982 : 3.44 m
- ⇒ Le 22 septembre 1993 : 3.37 m
- ⇒ Le 21 janvier 1998 : 3.79 m

Pendant cette période, les services du SDIS 24 et SDIS 16 (en renfort) ont été fortement mobilisés accompagnés par la police municipale et les services municipaux, les services du Département de Mussidan, la gendarmerie nationale et le Secours Populaire.

Une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle a été déposée.

Il est à noter que cette montée des eaux historique est sans lien avec les différents travaux d'aménagement réalisés.



PERMIS DE VÉGÉTALISER

« Qui plante un jardin, plante le bonheur »

Le dispositif permis de végétaliser permet d'encourager la végétalisation du domaine public de la commune par ses habitants.

C'est une démarche citoyenne permettant la mise en place d'un dispositif de végétalisation de l'espace public et d'en assurer l'entretien.

Une charte de végétalisation de l'espace public montponnais a été élaborée afin de cadrer cette démarche. Celle-ci est consultable et téléchargeable sur le site de la ville www.montpon-menesterol.fr (Menu → Documents Téléchargeables → Divers → Charte de végétalisation de la ville).

Les principaux points de cette charte sont :

- ◆ **Encourager une démarche participative visant à végétaliser le domaine public**
- ◆ **Le respect de l'environnement**
- ◆ **Les végétaux (liste élaborée par le service espaces verts)**
- ◆ **L'entretien, la propreté et la sécurité**
- ◆ **Communication et bilan**

Une expertise technique et un accompagnement méthodique pourront aider à mettre en œuvre son projet. Une équipe du service Espaces verts assurera l'accompagnement et le suivi pour ceux qui le souhaiteraient.



APPELS AUX PERSONNES ÂGÉES ET FRAGILES DE LA COMMUNE



En cas de canicule, de plan grand froid et autres... le service du CCAS propose une veille téléphonique en appelant régulièrement les personnes âgées et fragiles qui ont donné l'autorisation écrite de les contacter en utilisant leur numéro de téléphone.

Si vous souhaitez vous inscrire, ou inscrire vos proches, afin que nous puissions prendre également de vos nouvelles, nous vous invitons à en faire la demande en nous renvoyant par courrier ou en nous déposant à la mairie le document d'autorisation d'appel.

Vous pouvez obtenir ce formulaire soit directement auprès du CCAS (en Mairie), soit en le téléchargeant sur le site de la mairie sur la page dédiée au service du CCAS.

**Pour tous renseignements complémentaires,
vous pouvez également contacter le CCAS au 05 53 82 84 86**



LE NOUVEAU SITE D'ATCHOUM, VOTRE SOLUTION DE TRANSPORT SOLIDAIRE, EST EN LIGNE !

Plus clair, plus intuitif, et surtout pensé pour répondre à vos besoins !

Vous y trouverez :

- ✓ Un seul compte pour être passager et conducteur
- ✓ Une interface mobile plus intuitive
- ✓ Une messagerie intégrée pour échanger facilement
- ✓ La création de groupes (clubs, entreprises, associations...)
- ✓ Des trajets à tarifs libres (ou gratuits !)
- ✓ Un paiement simplifié par carnets de tickets (à retirer au CCAS de la commune)
- ✓ Des trajets personnalisables en toute autonomie

Un outil au service d'une mobilité plus humaine, inclusive et connectée.

Allez le découvrir, partagez-le autour de vous : www.atchoum.eu et n'hésitez pas à contacter la plateforme téléphonique qui vous est réservée au 0 806 110 444 !

Témoignage d'une jeune octogénaire utilisatrice d'Atchoum :

«Ce qui est agréable, c'est que lorsque nous téléphonons sur la plateforme, nous sommes sûrs d'avoir une réponse. Cela me permet de me rendre chez le kiné à Saint-Médard-de-Guizières et à d'autres rendez-vous»

A vertical advertisement for the Atchoum website. It features a teal background with a white rounded rectangle in the center. At the top, the text 'NOTRE NOUVEAU SITE INTERNET' is written in bold red letters. Below this are three teal icons: a car, a person, and a globe with a gear. Underneath the icons is a white rounded rectangle containing the website address 'www.atchoum.eu' in black. At the bottom, the 'Atchoum' logo is displayed in a teal script font, with the tagline 'La mobilité solidaire' in a smaller, italicized font below it.

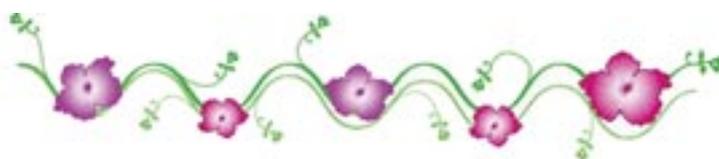
UN PEU D'HISTOIRE, POUR LA MÉMOIRE : LE CHANT DES MARAIS

Le chant des déportés, ou chant des marais, fut composé en 1933 (juillet) par des prisonniers allemands membres du KPD (parti communiste) du camp de Börgermoor, un des premiers camps de concentration, conçu pour y enfermer les opposants au nouveau régime.

L'écriture du chant des marais est une réaction de révolte, c'est un chant de combat, et aussi un chant d'espoir.

A partir de 1945, le chant des marais devient le chant de mémoire de tous les déportés.

En ce sens, il change de fonction : chant de lutte antifasciste, il devient l'expression du souvenir des souffrances et des morts.



LABEL SPORT POUR TOUS À MONTPON MÉNESTÉROL

La commune de Montpon Ménéstérol est labellisée **«commune sport pour tous»** depuis 2011 sous l'égide de la Région Nouvelle Aquitaine. L'objectif est de toucher le maximum de personnes quel que soit son âge, son état de santé, son milieu social et de l'inciter à la pratique sportive.

Pour être labellisé, la collectivité doit être engagée dans une démarche plurielle. Il faut organiser des

manifestations sportives, contribuer au développement sportif en soutien aux associations, avoir une politique environnementale. Ces critères sont réévalués périodiquement par la commission.

C'est pourquoi le conseil municipal du 23 avril 2025 a posé le renouvellement de la candidature de la commune de Montpon-Ménéstérol afin de pérenniser le label.



CONCERTS

à CHANDOS

2025

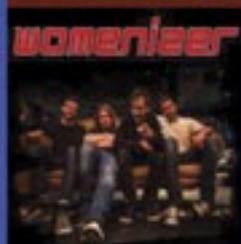
gratuits



18 juillet 1-2-3 Godman
Show 100% J-J Goldman



25 juillet What The Funk
Show 100% Disco Funck



01 août Womenizer
Show 100% rock - ACDC



08 août So What
Show 100% Pop Rock



15 août Madame Rouge
Show 100% Pop Rock Variétés

Les vendredis 21h30

sous la grande tente, base de loisirs

Espace prévu devant la scène pour danser !

AGENDA DES ANIMATIONS DU SERVICE CULTUREL JUILLET / AOUT / SEPTEMBRE

JUILLET

Du 17 juin au 2 août 2025 — A la médiathèque
Exposition annuelle de l'association
«Ombres et Couleurs»

Vernissage vendredi 20 juin 2025 à 18h30, en présence des élèves et des professeurs de l'antenne de Montpon du conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne pour un moment musical.
Renseignements : 05 53 82 30 54 ou 06 07 87 81 78

Mercredis 16 juillet et 13 août 2025
De 10h à 11h30 – Base de loisirs de Chandos



La mairie organise des animations durant l'été, la médiathèque s'associe et sera présente lors de l'installation du mur d'escalade, l'animatrice proposera des livres pour les enfants, adultes, bandes dessinées.... Venez nous retrouver histoire d'attendre votre tour pour la grimpe avec un peu de lecture.
Renseignements 06 07 87 81 78

Mercredi 16 juillet – A partir de 19h30
Base de Loisirs de Chandos

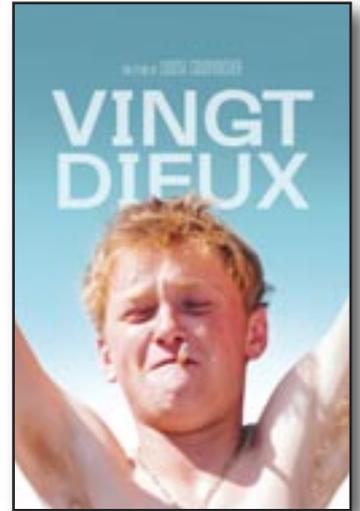
Dans le cadre du ciné plein air «**TONTON FLAG** » sera présent avec ses divers jeux en bois. Petits et grands vous pourrez le retrouver à partir de 19h30 et en profiter pour prévoir un pique nique avant le grand moment du ciné plein air. Animation gratuite.
22h : séance ciné plein air avec le film à voir en famille «**JURASSIC PARK**». Tarif : 5€.
Prévoyez une petite laine on ne sait jamais. En cas de pluie la séance sera au cinéma Le Lascaux rue Wilson.
Renseignements : 06 88 68 46 15 06 07 87 81 78

Vendredi 18 juillet – Concert à Chandos 100%
Goldman, avec le groupe 1-2-3 GOLDMAN
Début du concert à 21h30, Gratuit



Samedi 19 juillet – A la Ferme du Parcot

22h : séance ciné plein air avec le film à voir en famille «**vingt Dieux**». Tarif : 5€.
Prévoyez une petite laine on ne sait jamais. En cas de pluie la séance sera au foyer municipal d'Echourgnac.
Renseignements :
06 88 68 46 15
ou 06 07 87 81 78

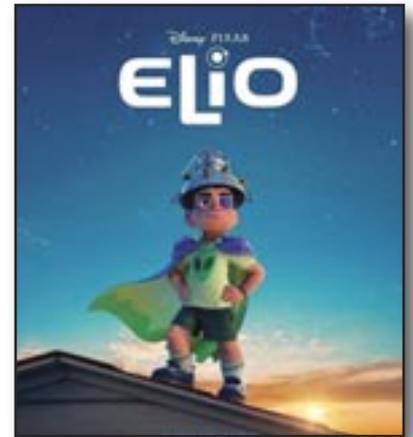


Vendredi 25 juillet – Concert à Chandos 100%

Funk et Disco, avec le groupe WHAT THE FUNK
Début du concert à 21h30, Gratuit

Mercredi 30 juillet – Au Moulin du Duellas

22h : séance ciné plein air avec le film à voir en famille «**ELIO**». Tarif : 5€.
Prévoyez une petite laine on ne sait jamais. En cas de pluie la séance sera au Cinéma Le Lascaux rue Wilson.
Renseignements :
06 88 68 46 15
ou 06 07 87 81 78



AOUT

Vendredi 1^{er} août – Concert à Chandos 100%
Rock/ACDC, avec le groupe WOMANIZER
Début du concert à 21h30, Gratuit -



Mercredi 6 août – Moulin Neuf

22h : **SÉANCE CINÉ PLEIN AIR** avec le film à voir en famille «**DRAGONS**». Tarif : 5€.

Prévoyez une petite laine on ne sait jamais. En cas de pluie la séance sera au foyer municipal de Moulin-Neuf.
Renseignements : 06 88 68 46 15 ou 06 07 87 81 78

Vendredi 8 août – Concert à Chandos 100%

Pop/Rock, avec le groupe **SO WHAT**
Début du concert à 21h30, Gratuit

Vendredi 15 août – Concert à Chandos 100%

live, avec le groupe **MADAME ROUGE**.
Début du concert à 21h30, Gratuit.



SEPTEMBRE

Mardi 9 septembre 2025 – 18h

A la médiathèque

COMITÉ DE LECTURE, animation gratuite ouverte à tous. Partage de lectures et coups de cœur.

Renseignements : 06 07 87 81 78

Vendredi 12 septembre 2025

De 10h à 11h30

A la médiathèque

ANIMATION GRATUITE : BÉBÉS

LECTEURS, pour les enfants de 6 mois à 3 ans.

Les papys, mamies, parents, nounous peuvent accompagner les petits pour découvrir un très large choix de livres.
Renseignements : 05 53 82 30 54



Samedi 27 septembre – Au foyer municipal

Le Pizou

21h : **SÉANCE CINÉ PLEIN AIR** film à déterminer.
Tarif : 5€.

Renseignements : 06 88 68 46 15 ou 06 07 87 81 78

Service Culturel
06 07 87 81 78
culture@montpon-menesterol.fr
www.montpon-menesterol.fr
Facebook : @culturemontpon

Médiathèque Antoine
de Saint Exupéry
05 53 82 30 54
biblio@montpon-menesterol.fr
Facebook : @médiathéquemontpon

Vie Locale

L'ÉTÉ ACTIF DU DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

L'été actif est mis en place par le Département de la DORDOGNE, organisé par celui-ci en partenariat avec la communauté de communes. Le financement est bi partite et a pour objet de proposer une animation à tarif étudié sur chaque commune de la CCIDL...

☐ **Judi 17 juillet : Grimpe d'arbre à la Ferme du Parcot à Echourgnac** : 15h-16h15 et 16h30-17h45.

A partir de 7 ans, 5€.

☐ **Vendredi 18 juillet : Initiation à la pêche nature à l'étang de la Gravière à Ménesplet** :

10h-12h. Accessible à tous, gratuit.

☐ **Mardi 22 juillet : NOUVEAU ! Jeu «l'arbre ce Héros» à la Ferme du Parcot à Echourgnac** : 14h-

17h. Tout connaître sur l'univers de l'arbre avec des jeux, des questions, de l'observation ...

A partir de 6 ans, gratuit.



☐ **Mercredi 23 juillet** : NOUVEAU ! **Gel blaster (dérivé du Paint Ball)** à la Base de Loisirs de Chandos à Montpon : 17h-18h / 18h-19h. Ouvert à tous à partir de 8 ans, 8 €.

☐ **Mardi 29 juillet** : **Animation préhistoire à St Barthélémy de Bellegarde** : 17h-19h. Découvrir les secrets de l'allumage du feu, l'art pariétal et la chasse préhistorique grâce à un propulseur et une sagaie. A partir de 6 ans, 7 €.

☐ **Vendredi 1er août** : **Trottinette électrique tout terrain à Le Pizou** : 16h-17h30 / 17h30-19h, à partir de 14 ans, 10 €.

☐ **Mardi 5 août** : **Cluedo-Jeu d'enquête grandeur nature au Moulin du Duellas** à St Martial d'Artenset de 20h à 22h. A partir de 6 ans, 8 €.

☐ **Jeudi 7 août** : **Trottinette électrique tout terrain à Eygurande-Gardedeuilh** : 16h-17h30 / 17h30-19h. A partir de 14 ans 10 €.

☐ **Mardi 12 août** : **Escape Game à la chapelle de la Madeleine des Brandes à Moulin-Neuf**, 17h-18h et 18h15-19h15. A partir de 8 ans, 7€.

☐ **Mercredi 9 août** : **Cluedo-jeu d'enquête grandeur nature à la base de loisirs de Chandos à Montpon** : 17h-19h. A partir de 6 ans, 7 €.

Par ailleurs, **la tour d'escalade** revient comme tous les étés sur le site de Chandos. L'accès est gratuit, pris en charge totalement par la commune de Montpon Ménésterol. L'animation est proposée tous les **Mercredis du 9 juillet au 20 août** à la Base de Loisirs de Chandos à Montpon de 10h-12h et 4h-18h. A partir de 8 ans, sans inscription. Gratuit.

**Inscriptions
obligatoires
auprès de
l'Office de Tourisme :
05.53.82.23.77**



Pour tous renseignements : Office de Tourisme du Pays Montponnais
Place Clemenceau – 24700 MONTPON-MENESTEROL : 05.53.82.23.77 ot.montpon@wanadoo.fr
www.tourisme-isleperigord.com

Ouvert en juillet-août : du lundi au samedi : 9h-12h30 / 14h-18h

ASSOCIATION LOCALE DES CAMARADES DE COMBAT

L'association locale des Camarades de Combat a tenu son assemblée générale 2025 le 8 février à la salle Saint-Eloi.

Après la traditionnelle minute de silence à la mémoire des anciens combattants, M. Claude QUERUEL, président, a adressé ses remerciements à l'assistance, et particulièrement aux membres officiels présents, et à ses jeunes porte-drapeaux.

Après avoir présenté le bilan moral et financier de l'association, et demandé l'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2024, il a procédé au renouvellement du bureau.

Alexandre HUOT devient le nouveau président, élu à l'unanimité.

Marie-Odile HUOT, est élue secrétaire.

Claude QUERUEL reste membre actif de l'association en tant que trésorier et président d'honneur.

Après son discours de remerciement et d'investiture, M. HUOT a donné la parole à M. Jean-Michael STEINMETZ, président de l'association régionale des Camarades de Combat qui, après son discours, a remis la médaille du mérite fédéral à M. QUERUEL.

M. FONMARTIN, président de l' A.N.T.T.R.N., a ensuite retracé sa carrière militaire et professionnelle.

M^{me} Rozenn ROUILLER, Maire de la commune, a ensuite pris la parole et a demandé également une minute de silence pour M. Firmin BORDAS, décédé fin 2024 et qui a été pendant trente ans président de l'association locale de la F.N.A.C.A.

Elle a ensuite adressé ses remerciements à Claude et Andrée QUERUEL pour avoir créé et développé cette association locale qui participe au devoir de mémoire.

Cette assemblée générale s'est clôturée par une collation offerte par M. et M^{me} QUERUEL qui ont reçu des cadeaux pour leur investissement et leur sympathie.



De gauche à droite : M. STEINMETZ Jean-Michel, M. QUERUEL Claude, M^{me} ESPALIEU Andrée, M^{me} La Maire ROUILLER Rozenn, M. HUOT Alexandre



LE CONSERVATOIRE DE LA DORDOGNE VOUS OUVRE SES PORTES

Le vendredi 5 septembre, à partir de 16h15 au 11bis avenue de la Libération (à côté de l'école élémentaire de Montpon), venez avec vos enfants pour essayer un instrument de musique avec les enseignants du conservatoire : flûte, clarinette, violon, trompette, trombone, piano et guitare vous seront proposés ...

Le conservatoire accueille les enfants à partir de l'âge de 5 ans en éveil et à partir de 7 ans pour une pratique instrumentale.

Et si vous souhaitez déjà vous inscrire (ou vous réinscrire), vous pouvez le faire sur le site du CRD de la Dordogne depuis le **2 juin** : www.crddordogne.com.

Renseignements :
montponnais@crddordogne.com



CONSERVATOIRE
À RAYONNEMENT
DÉPARTEMENTAL
DE LA DORDOGNE

SOLIDARITÉ HANDICAP MONTPON MÉNESTÉROL MONTIGNAC

Créée par Mesdames :

Laetitia ROYER par son expérience professionnelle dans l'aide à domicile, Nathalie JAVERZAC-MARIGHETTO, Conseillère Municipale, Maman d'une jeune adulte en situation de handicap, Murielle PEYROL-REDOLFI, Déléguée INFO DROIT HANDICAP Dordogne, Citoyenne engagée pour la cause du HANDICAP, Maman d'un jeune adulte en situation de handicap.

L'association a pour objectif d'œuvrer pour le respect des droits des personnes en situation de handicap, de proposer un service d'information et d'orientation, de proximité ou virtuel, de soutien à toutes les personnes concernées par le handicap. Elle élabore et met en œuvre des moyens permettant à tous les citoyens concernés de connaître leurs droits, de les faire valoir.

L'association met en œuvre un soutien par l'information, conseils, aide pour les personnes en situation de handicap et leur famille dans une optique de promotion de l'accès à leurs droits, leur citoyenneté et de lutte contre les mécanismes d'exclusions sociales. Pour ce faire, elle informe sur l'existence, les démarches

et/ou procédures à mettre en œuvre, elle propose une aide à la rédaction de courrier ou la constitution de dossier. Elle accompagne pour complément d'informations et d'explications. Elle combat toutes formes de discriminations directes ou indirectes.

Elle œuvre pour créer du lien entre les personnes en situation de handicap et leur famille.

Elle saisit et interpelle, si besoin, les administrations compétentes.



Pour suivre notre actualité sur FACEBOOK :

SOLIDARITE MONTPON MENESTEROL MONTIGNAC

Pour nous joindre :

Nathalie au 07.81.62.69.94

Murielle au 06.75.65.14.40



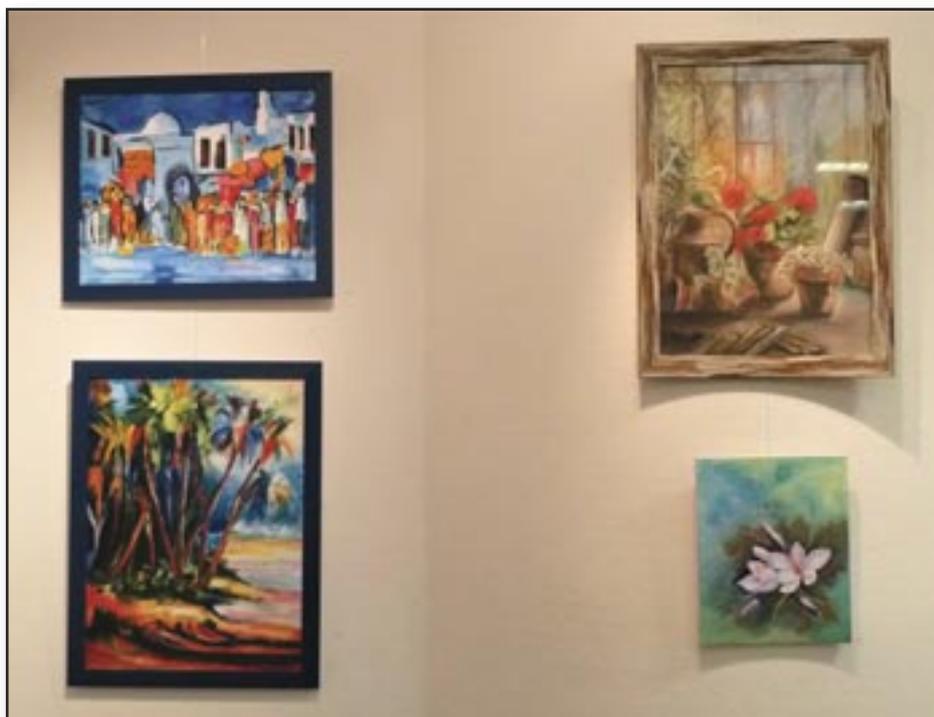
ATELIER OMBRES ET COULEURS

L'association a pour objet de développer, avec le concours d'un professeur, le goût du dessin et de la peinture (pastel, aquarelle, acrylique et huile).

Elle s'adresse à des adultes amateurs ou confirmés, et est toujours ouverte à accueillir de nouveaux membres (pas d'activité l'été durant les vacances scolaires). Elle participe à des expositions et autres animations culturelles initiées par la ville.

Notre exposition annuelle est prévue **du mardi 17 juin au vendredi 1^{er} août** à la bibliothèque municipale avec le vernissage au vendredi 20 juin à 18h30. Avis aux amateurs et fidèles admirateurs.

R. Bastard



Téléphone : 05 53 80 24 46 - 06 82 65 94 64
Courriel : raycatbastard@yahoo.fr



EN 1 HEURE, VOUS POUVEZ SAUVER 3 VIES !

1 HEURE, c'est le temps qu'il faut pour un don de sang !



Accueil



Entretien préalable au don



Prélèvement
7 à 10 min.



Pause A+

3, c'est le nombre de **VIES SAUVÉES** avec 1 don de sang.



Globules rouges



Plaquettes



Plasma



Amicale pour le Don du Sang bénévole de Montpon-Ménestérol



**DATES COLLECTES 2025
DON DE SANG**

Foyer municipal - rue Henri Laborde - 24700 MONTPON-MENESTEROL					
LUNDI 15h à 19h 24 FEVRIER	LUNDI 15h à 19h 28 AVRIL	LUNDI 15h à 19h 23 JUN	LUNDI 15h à 19h 01 SEPTEMBRE	LUNDI 15h à 19h 27 OCTOBRE	LUNDI 15h à 19h 22 DECEMBRE

De préférence prendre RDV sur : dondesang.efs.sante.fr Ou sur l'appli **Don de sang**
Partagez votre pouvoir, donnez votre sang !

Suivez l'Amicale ADSB.montpon sur Instagram et sur notre Page Facebook
Contact : adsb.montpon@orange.fr
Tél : 06 76 49 21 08 /ou/ 06 89 10 67 10



Vous avez entre 18 et 70 ans révolus, vous pesez plus de 50 kilos ? En 1 Heure, vous pouvez sauver 3 vies !
Vérifiez si vous êtes apte au don grâce au test en ligne sur dondesang.efs.sante.fr - rubrique « Qui peut donner ? » ou sur l'appli

GROUPE D'ÉTUDE ET MÉMOIRE DU MONTPONNAIS

Il y a déjà dix ans que Francis FONMARTIN a cédé sa place de président de l'association du GEMM.

L'association continue son chemin de passeur d'Histoire locale et de devoir de Mémoire.

Au mois d'avril, nous avons souhaité fêter la sortie de notre dixième revue des Chroniques du GEMM avec nos partenaires. Dans cette revue, nous évoquons l'histoire du moulin des Moulineaux et l'extraordinaire vie d'Auguste Cook.

Vous pouvez dorénavant vous procurer notre revue à la librairie l'Atypique, rue Thiers à Montpon.



En juillet et août, nous vous offrons la possibilité de visiter gratuitement la Chartreuse de Vauclaire tous les mardis après-midi. Il suffit de réserver vos places à l'office du tourisme de Montpon. Nous vous conterons l'histoire des Chartreux et les événements tragiques qui se sont déroulés dans ce couvent devenu hôpital psychiatrique après la Première Guerre Mondiale.

L'atelier de généalogie s'arrête en juillet et août. Vous pouvez profiter de l'été pour récupérer des documents au sein de vos familles. À la rentrée, nous pourrions vous aider à mettre en ordre votre arbre généalogique. Si vous souhaitez partager vos recherches avec vos enfants, nous sommes prêts à mettre en place des ateliers durant les vacances scolaires.

Nous vous souhaitons un bel été en Périgord blanc, territoire historiquement riche.

La présidente Françoise BOURNET

Contact : gemm24294@gmail.com Tél : 06 81 79 48 20



LE BAL DES POMPIERS, C'EST LE 12 JUILLET :



L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Montpon-Ménéstérol organise, depuis plusieurs années maintenant, l'éternel **BAL DES POMPIERS** ! Depuis plus de 5 ans, cette soirée accueille un grand nombre de personnes. Elle se déroulera à la base de loisirs de Chandos dès 19h00. Pour vous restaurer, vous y trouverez des food-trucks, des stands locaux, pour manger du salé comme du sucré. Les Sapeurs-Pompiers de Montpon-Ménéstérol seront chargés de la vente de boissons.

Dorothee Momon et Kevin Rouzier DJ MIX

animeront la soirée du bal pour une entente plus festive et joyeuse.

Les Sapeurs-Pompiers vous attendent nombreuses et nombreux en ce **Samedi 12 Juillet 2025**.

MONTPON MENESTEROL

Salle des fêtes de Montignac

MARATHON DU PUZZLE

QUI SERA LE PLUS RAPIDE À TERMINER LE PUZZLE ?

Samedi 27 Septembre 2025

11h à 16h

BOURSE AUX PUZZLES

DÉPOSEZ ET NOUS VENDONS VOS PUZZLES TOUT AU LONG DE LA JOURNÉE

Equipe de 2

- Adultes
- Adulte/Enfant

Récompenses
pour les 3
premiers de
chaque
catégorie

2 catégories

* 500 pièces
* 1000 pièces

Buvette &

Restauration

Tarifs par équipe

15€ → 500 pièces
18€ → 1000 pièces

Chaque équipe
repart avec le
puzzle du
concours

Horaires

9h :
Dépôt bourse

11h :
Marathon

Pour se rendre à la salle des fêtes :



Renseignements & Inscriptions jusqu'au 15/09/25 :
almenesterol@gmail.com / 06.16.33.06.73



L'AMICALE LAÏQUE DE MÉNESTÉROL SE RENOUVELLE !!

Comme chaque année les membres de la collégiale et les bénévoles de l'ALM œuvrent bénévolement pour vous proposer des animations telles que le marché de Noël et le vide jouets au gymnase des Massias. Cette année, L'Amicale Laïque de Ménéstérol se renouvelle ! L'envie de vous proposer de nouvelles animations a amené l'équipe de l'ALM à proposer deux nouveaux événements.

Vous seront donc proposés :

- **Un vide dressing le 29 juin de 9h à 17h sur le parking de l'école de Ménéstérol**
- **Un marathon du puzzle et une bourse aux puzzles le samedi 27 septembre** de 10h à 17h à la salle des fêtes de Montignac.
- Vous pouvez dès à présent retrouver les affiches pour ces deux dates sur notre page Facebook et sur le panneau lumineux de la ville de Montpon.
- Pour participer à ces événements, vous pouvez vous inscrire en adressant un mail à :

almenesterol@gmail.com.

Un bulletin d'inscription vous sera alors adressé. Espérant vous y retrouver nombreux, les membres de l'ALM vous souhaitent un bel été.

MONTPON MENESTEROL

PARKING DE L'ÉCOLE DE MÉNESTÉROL

Vide Dressing

DIMANCHE 29 JUIN 2025 DE 9H À 17H

BUVETTE & RESTAURATION

2€
LE MÈTRE

RÉSERVATION CONSEILLÉE

RÉSERVATIONS & RENSEIGNEMENTS :
almenesterol@gmail.com / 06 16 33 06 73

ALM
AMICALE LAÏQUE DE MÉNESTÉROL

VILLE DE
Montpon
Ménéstérol

SPORT SUR ORDONNANCE, C'EST QUOI ? COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

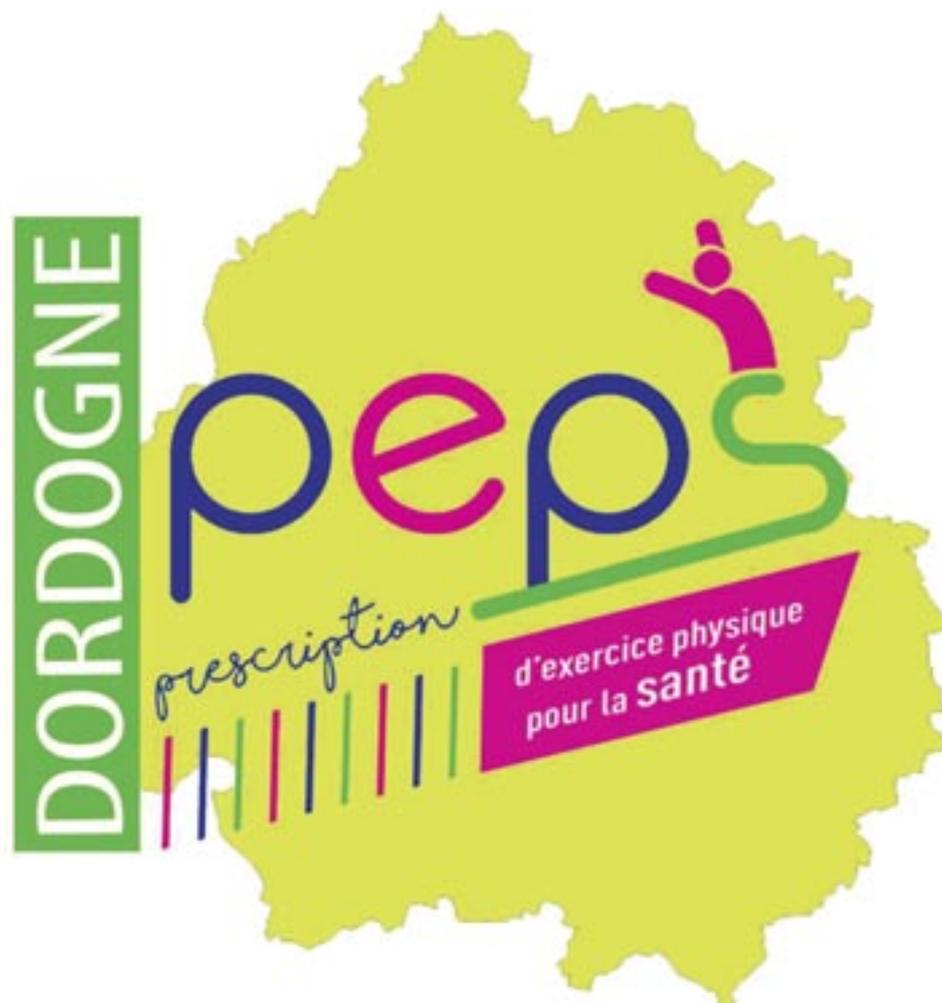
La Mairie de Montpon Ménéstérol met à disposition des associations des locaux afin de pouvoir faire vivre le territoire. Au-delà des associations montponnaises, le Réseau PEPS Dordogne bénéficie d'une mise à disposition du Dojo communal une après-midi par semaine. Mais qu'est-ce que c'est PEPS Dordogne ?

Ce réseau rassemble un ensemble de structures sportives en capacité d'accueillir des personnes porteuses de maladies chroniques avec un éducateur sportif sensibilisé et formé à la pratique d'une activité physique. Le dispositif « Pass Mouv'® » est un programme d'activité physique adaptée s'adressant aux personnes souffrant de pathologies chroniques, en affection de longue durée ou non, et sédentaires. Il est accessible sur prescription médicale et doit permettre aux patients des professionnels de santé d'appréhender le reconditionnement à la pratique d'une activité physique régulière.

Les objectifs sont multiples, à savoir permettre d'améliorer la condition physique, d'augmenter la confiance en soi, de pratiquer une activité physique adaptée à sa situation et régulière, ou enfin de retrouver le plaisir à pratiquer une activité physique.

Ces ateliers sont dispensés toute l'année. Les inscriptions sont à réaliser directement auprès de l'association PEPS Dordogne. Cindy GAILLARD, enseignante en Activité Physique Adaptée et coordinatrice territoriale de la **Prescription d'Exercice Physique pour la Santé est joignable au 06 43 73 02 28 ou par mail : peps.dordogne@gmail.com**

Outre les ateliers proposés directement par PEPS Dordogne au Dojo communal, le MONTPON MENESTEROL HANDBALL et MONTPON TENNIS accueillent également des personnes sur prescription médicale, étant labellisés par la structure mère.



MONTPON-MENESTEROL

ENTRE BORDEAUX ET PERIGUEUX - SALLE DE L'ANCIEN GYMNASE PRES DE LA GARE

SAMEDI 9 - DIMANCHE 10

14^{ème}

Organisée par l'association

MAREMM - MONTPON AUTOS RETRO MOTOS MULTIMARQUES

AOÛT 2025

14^{ème} Grande Bourse d'Echange

**VISITEURS
ENTRÉE GRATUITE**

SAMEDI ET DIMANCHE

Bourse Expo-Vente

Véhicules anciens



Autos, Motos, Camions, Tracteurs retro, Miniatures, Documentations

Exposants : Extérieur 1,50€ le m/l - Intérieur 3,00€ le m/l

Installation possible dès le vendredi

SUR PLACE : RESTAURATION RAPIDE, COMMODITÉS

DIMANCHE 11H00 à 12H00 BOUCHON DE MONTPON

Défilé des véhicules anciens

**7h00
18h00**

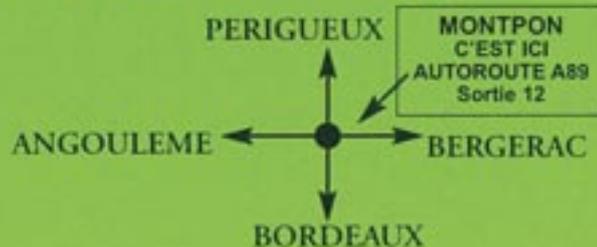
Vide Grenier - Vide Garage

Siège social : Association MAREMM

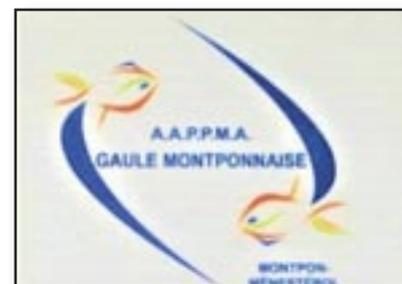
Mairie - 24700 MONTPON-MENESTEROL

Renseignements et inscriptions au 06 08 85 19 39

E.mail : maremm.anciennes@gmail.com



LA PÊCHE SOUS SURVEILLANCE



Une formation a été organisée par la fédération de pêche de la Dordogne et la Police Municipale de Montpon Ménéstérol Montignac, en collaboration avec notre AAPPMA . Celle-ci a permis de réunir six Policiers Municipaux et six Gendarmes de plusieurs communes de Dordogne. Le but était d'informer les participants à toute la législation de la pêche en eaux douces aussi bien sur le domaine public que privé, avec toutes ses complexités. Les lois sont régies par le code rural et de l'environnement.

Une mise en situation a été organisée par l'AAPPMA l'après midi sur la base de Chandos avec deux pêcheurs volontaires qui ont vraiment bien joué le jeu, en posant des pièges aux policiers municipaux et gendarmes .

Cette journée fut très appréciée par les participants qui vont pouvoir mettre en pratique leurs connaissances, afin de lutter efficacement contre toutes les infractions commises sur nos baux de pêche ainsi que sur tous nos plans d'eau ou ruisseaux gérés par notre société de pêche ...



AMICALE PHILATÉLIQUE ET CARTOPHILE MONTPONNAISE

L'amicale a organisé le dimanche 2 mars, sa 41^{ème} Bourse Multicollections au gymnase des Massias.

Ce salon regroupait 41 exposants collectionneurs (timbres, numismates, fèves, disques, capsules), et a attiré de nombreux visiteurs, afin de pouvoir acheter ou échanger. Une exposition a été réalisée par les membres du club sur la thématique «Napoléon Bonaparte».

Des visiteurs nous ont apporté leurs trésors pour les faire évaluer par des spécialistes voir les négocier.

Les 3M en fête avaient organisé un vide-grenier autour du stade et assuré une restauration sur place pour les visiteurs et exposants.



Nous tenons à remercier : La Mairie et tout son personnel pour toute l'aide apportée à l'organisation de cette bourse. Et tous les membres de l'amicale.

Suite au succès de nos salons d'automne multicollections, l'amicale prévoit de renouveler cette manifestation le **5 octobre prochain**, toujours en partenariat avec Les 3M.

Les rendez-vous du 2^{ème} samedi de chaque mois rencontrent de plus en plus de succès, l'augmentation du nombre d'adhérents nous permet de favoriser les échanges et de pouvoir participer à de plus en plus de rencontres régionales.

L'Amicale Philatélique et Cartophile de Montpon se réunit le 2^{ème} samedi de chaque mois à 14h30 à la Maison Municipale Rue Foix de Candale Montpon et à partir de 16h nous organisons des échanges.

Ces réunions nous permettent en toute convivialité :



- d'organiser des manifestations comme la bourse,
- suivre les sorties philatéliques mensuelles par l'achat en direct des nouveautés à philaposte,
- réaliser des échanges afin de valoriser nos collections,
- travailler sur des thématiques diverses,
- organiser des conférences,
- participer aux manifestations régionales voir national (fête du timbre, colloque national, exposition régionale...)
- accompagner les adhérents dans leurs collections,
- apporter des conseils voir évaluer des collections,
- et autres en relation avec la philatélie et cartophilie.

L'amicale propose aux jeunes et aux moins jeunes de les accompagner dans leurs collections, de réaliser des évaluations de collection et éventuellement d'acheter une partie ou la totalité de ces collections ; n'hésitez pas à nous rendre visite à la Maison Municipale rue Foix de Candale à Montpon (en face de l'étude des Notaires).

Pour être membre, il suffit d'adhérer pour la modique somme annuelle de 15 € et de participer aux réunions.

Vous pouvez nous contacter au 06.03.05.38.82



Tél : 06-74-99-49-60

Mail : comicemontpon@gmail.com

COMICE AGRICOLE DU CANTON DE MONTPON - MÉNESTÉROL - MONTIGNAC

LUNDI 18 AOÛT 2025

ENTRÉE GRATUITE

Cette année encore, nous organisons notre Comice Agricole qui aura lieu le **lundi 18 août prochain** à Chandos dès 10h00.

Cette fête Agricole est un rendez-vous incontournable des agriculteurs, producteurs et artisans. Ce Comice est devenu, au fil du temps, un lieu d'échanges et de partages avec vous, public, qui répondez présent de plus en plus nombreux chaque année.

Pour cette 6^{ème} édition, nous avons souhaité mettre en avant le savoir-faire des viticulteurs récoltants de la région avec pour thème retenu «**La vigne**». Au programme : des stands de différentes appellations, des dégustations seront proposées et des conférences sur la vigne sont également prévues.

Comme lors des précédentes éditions :

- Exposition de bovins, ovins, équidés, porcins et volailles,
- Exposition de tracteurs anciens et modernes avec défilé dans l'après-midi,
- Expositions artisanales : bougies, savons, cosmétiques, bijoux, cuir, etc...,
- Démonstration scierie mobile et battage à l'ancienne,
- Baptême en tracteur pour tous,
- Animations gratuites pour petits et grands : jeux anciens en bois, balades en calèche, danses folkloriques, tirs à l'arc, spectacles d'ânes,
- Maquillage enfants et cadeaux pour les enfants de moins de 10 ans au stand accueil.



Et comme d'habitude :

- Déjeuner gourmand auprès des producteurs : cocktails (à consommer avec modération), huîtres, escargots, goujonnettes, veau, bœuf, canard, fromage, yaourts, glaces, miel ... Venez composer votre repas à la carte !).
- Buvette,
- Bourriche avec de jolis lots offerts par les commerçants de Montpon et des alentours.

Proposé par Monsieur David REDON, Maire de Porchères et également Président du Syndicat Intercommunal d'Etudes et Travaux d'Aménagements de la Vallée de l'Isle (SIETAVI), un radeau, parti de Périgueux quelques jours plus tôt et qui sera au Duellas la veille fera une halte à Montpon vers 14h30 avant de repartir vers Libourne. Un stand du SIETAVI sera installé pour présenter leurs missions, les principes de bases pour une gestion durable des milieux aquatiques et sensibiliser le public en proposant des ateliers aux intéressés.

Sans oublier l'événement majeur de cette journée : le concours interdépartemental bovins, race limousine.



Informations :  [comicemontpon](https://www.facebook.com/comicemontpon)
 comicemontpon@gmail.com

Contacts : MONTANT David : 06.74.99.49.60
FLOPPE Nadine : 06.73.58.43.66

Alors, venez nombreux !

ASSOCIATION LE REP'AIR (GEM)

L'Association « Le Rep'Air », Groupe d'Entraide Mutuelle de Montpon-Ménéstérol, a organisé avec le soutien de la mairie son assemblée générale le 8 avril 2025 au foyer municipal, rue Henri Laborde. Les bilans de 2024 ont été validés et les membres du bureau d'administration ont été élus.

Le Gem est une association gérée par et pour les adhérents. Proposant des sorties et des activités, elle permet de rompre avec la solitude et l'isolement.

Elle s'adresse prioritairement aux adultes en situation de fragilité psychique et psychologique. Mais ce n'est pas un dispositif thérapeutique et il reste ouvert à toute personne majeure. Le temps de présence au GEM est libre.

Deux animatrices accompagnent l'ensemble des adhérents dans la gestion, l'organisation et les différents besoins de l'association.

Nos coordonnées :
Le Rep'Air, 20 rue Koufra, 24700 Montpon-Ménéstérol
Tél : 07.81.61.51.08 et 09.53.19.43.99

Nos horaires :

Lundi, Mercredi : 9h à 12h (sur rendez-vous) et 13h à 17h (activités et sorties)

Mardi et Jeudi : 9h à 16h30 (activités et sorties)

Vendredi : 9h à 12h (sur rendez-vous) et 13h à 16h (activités et sorties)

Passez-nous voir. **Ou contactez-nous :**

une première rencontre avec une animatrice vous sera proposée pour vous présenter le GEM et pour répondre à vos questions. A très bientôt »



MOT DE L'OPPOSITION

Article mai 2025

Nous avons pris l'habitude dans nos articles de ne parler essentiellement que des sujets concernant la commune et des décisions issues du conseil municipal de Montpon-Ménéstérol.

Mais il ne faut surtout pas oublier qu'une majorité de décisions sont prises par l'intercommunalité, certes avec approbation des différents conseils municipaux !

Il nous paraît normal aujourd'hui de vous tenir informés sur un sujet important : **LA PISCINE**.

Depuis plusieurs années, on nous promet une **piscine toute neuve, couverte et plus moderne**. C'est la **CCIDL** (Communauté de Communes Isle Double Landais) qui a pris le dossier et la réalisation en charge.

Sachez que nous sommes POUR une piscine communautaire à Montpon-Ménéstérol-Montignac ... mais pas à n'importe quel prix!

Précisions sur notre position lors du débat du 5 mars 2025 concernant le projet de la piscine. Il a été présenté un budget d'investissement de 6 100 000 €, chiffre erroné car non comptabilisé du reste à charge de la TVA (360 000 €) + travaux de démolition (non chiffré et à la charge de la seule commune de Montpon) + option retenue (140 000 €)!

Soit un total qui va avoisiner les 7 000 000 €.

Soit un reste à charge pour la CCIDL de 3 000 000 € et non 2 100 000 €!!!

Un budget d'exploitation **déficitaire annuelle de 335 000€**, chiffre erroné car la commune de Montpon-Ménéstérol-Montignac (donc vos impôts) va abonder pour 150 000 € par an.

Soit un déficit annuel de 485 000 €!!!

Pour équilibrer ce déficit il **faudrait passer le taux de la part de l'intercommunalité de 8.52% à 12% (+ 40%)** sur votre taxe foncière...

Faites votre calcul .

Dans les recettes prévues: 27 000 entrées payantes soit 125 entrées par jours ouvrés.

Chiffre trop optimiste sachant que la piscine de St Seurin a ouvert courant avril 2025 et que les villes comme Moulin Neuf, Le Pizou sont à mi chemin de Montpon et de St Seurin.

Au vu de ces éléments ils nous paraissaient normal de voter CONTRE ce projet et plutôt favoriser un projet couvert pour le bassin ludique, sportif (Aqua gym) et activités scolaires ouvert toute l'année et voire faire un bassin nordique (nages et compétitions) ouvert sur 7 mois par an et trouver un partenariat avec St Seurin.

Le déficit aurait été de moitié et l'investissement de 30% de moins...de la transparence !

Une dimension importante nous apparaît éludée, c'est **l'omission d'un bassin de balnéothérapie** plus qu'utile lorsqu'on connaît la fréquentation de ce lieu de soins qui existe à Saint-Seurin et trop souvent à saturation!

Notre couple infernal de dirigeants est maître des horloges... Ils savent bien que leurs décisions vont engager les élus du prochain mandat qui seront pris à la gorge , s'ils ne sont pas réélu.

Nous avons assisté aussi, au mois d'avril, à la suite du feuilleton « la désertion » ! Là, **la révocation pure et simple du premier adjoint**, ce qui porte à 6 départs sur 20, pour les causes que l'on connaît tous : « si tu ne penses pas comme moi, pas de discussion, tu vires »

Nous vous engageons à bien réfléchir et à vous renseigner au plus profond des situations.... Ne vous y trompez pas ! Vous n'êtes pas écouté, vous n'êtes pas considéré, vous êtes manipulé ! Nous veillons ! Nous informons et réveillons les consciences !

Groupe d'opposition « Solidarité citoyenne » : Fabrice Guigné, Bastien Ledoux, Céline Bernard,

Groupe d'opposition « Perspectives 20/26 » : Thierry Chazeau, Isabelle Coley, Josiane Duhard, Jean-Luc Rousseau

Naissance

- 05 janvier** : CERTAIN Cléwan, Frédéric Fils de CERTAIN Frédéric et de CHABOT Jéssica, Barbara
30 janvier : LYS Milena Fille de LYS Dimitry, Jean-Luc, Bryan, Marc et de TARDIVO Tyssame, Manu, Florence
01 février : SIMOND SCHRIJVERS Arthur, Milo Fils de SIMOND Yohan et de SCHRIJVERS Dieuwertje, Louise
04 février : GENDRE Scott, Emmanuel Fils de GENDRE Lonny et de PICAUD Elodie, Léonie
10 février : CHARRIER Polline, Maria Fille de CHARRIER Christian, Jacques et de QANOUNE Loubna
20 février : SABIAUX Ewen, Michel, Jésus Fils de SABIAUX Erwan et de K'HERVÉ Angelina, Sabrina
25 mars : MALIFARGES Anna, Julia, Hélène Fille de MALIFARGES Teddy, Jean, Jérôme et de LAPORTE Emeline, Hélène
01 avril : LAVAL Antoine Fils de LAVAL Vincent, Gérard, René et de GALINAT Lucile



Mariages

- 05 avril** : LARUELLE Morgan, Arnaud, Laurent, époux de GOMES Clémence, Annie, Joséphine
12 avril : RIGO Thomas, Jean-François, Jacques, Jean-Paul, époux de SOLER Mélanie



Décès

- 02 janvier** : Claudine, Amélia POLEGATO, divorcée de Emile Paul MAUME
04 janvier : Gilbert BIOT, époux de Juana LOZANO
05 janvier : Georges ROUBENE
09 janvier : Jean, Robert PAVIOT, époux de Chantal Lilyane LAVESQUE
09 janvier : Bruce, Hasbrouck BOICE, époux de Sally, Ward KREMER
19 janvier : Juliette, Germaine, Antoinette, Madeleine DETRÉ, veuve de Bernard Henri Jean-Marie VERMILLON
19 janvier : Daniel, Louis PETIT, époux de Jeannine, Paule, Lucette LECUYER
20 janvier : Claude GABIN, veuf de Nicole, Monique REYROLLE
23 janvier : Irène, Camille, Jeanne, Elise DURAND, veuve de Pierre GIRARD
24 janvier : Clodette PEYTOUREAU, veuve de Jean-Paul MARZAT
24 janvier : Henri, Jacques CIVIÈRE, époux de Marie-Thérèse PETIT
29 janvier : Marie, Jeanne CARRIÉ, veuve de Jean SINSOU
01 février : Jean, Louis MATHIEU, époux de Catherine, Marie-Louise MANGIN
01 février : Jean, Paul FONMARTY, veuf de Paulette, Marcelle COUDROY
09 février : Marie-Thérèse TRENCIANSKY, veuve de Henri, Lucien DECOTTIGNIES
10 février : Ginette WINTERSTEIN, veuve de Pierre, Eugène WINTERSTEIN
11 février : Bernard, Raymond JANET, veuf de Albertine, Marie-Louise ROZIER
11 février : Marie, Madeleine CORNUT, veuve de Camille GUERRIER
11 février : Claude GRELIN
14 février : Evelyne CARLIER, épouse de Georges, Pierre, Edouard PRÉVOST
16 février : Thierry, Serge, César FULCONIS, époux de Dominique, Jacqueline, Rolande DUREUIL
16 février : Yolande LESCURE, veuve de Fernand, Alfred, Jean LINXE
16 février : Jacqueline ROUSSEAU, veuve de Lucien BUISSON
18 février : Odette GIRARDOT, veuve de Jean, Eugène FERRAN
19 février : Blanche, Yvonne FONMARTY, veuve de Jean VERGNAUD
21 février : Geneviève FAURE, veuve de Jean, André FAURE
02 mars : Jacques GENDREAU, divorcé de Arlette, Marie BONHOMME
03 mars : Dominique, Raymond, Roger BLIN, époux de Françoise, Claudine MASSELIN
05 mars : Agnès, Thérèse EYROLLES, veuve de Robert, Laurent, Amédée DUIGOU
07 mars : Irène, Laurence ROY
07 mars : Viviane RICHARD, veuve de Jacques, Jean-Pierre, Baptiste BEAUFILS
10 mars : Patricia BATY, divorcée de Julien, Pierre VAN BREE
11 mars : Georges, Irénée, Jules LIOT, veuf de Jacqueline, Eva, Marguerite LEQUEUX
20 mars : Clara RODRIGUEZ, veuve de Mariano RODRIGUEZ
22 mars : Henriette MATHIEU-BERNERIE, veuve de Roger, Jean, Baptiste DEMAISON
31 mars : Louis, Thierry, Dominique DIAZ
29 mars : Jean, Paul GUIONNEAU, veuf de Danielle GOULARD
04 avril : Corinne, Patricia DUIGOU
08 avril : Marie, Jeanne NEYCENSAS, divorcée de Tony, André BORDE
10 avril : Christian HIVERT, époux de Sylvie, Monique DÉCOLY
12 avril : Simone GARDE, veuve de Alban VERDEAU
14 avril : Paul ALEM, divorcé de Odette DUTEUIL
14 avril : Gaël RAVALLEAU
16 avril : Geneviève CORBIER, veuve de Gérard, Victor, Gottard BARA
18 avril : Gérard GADRAS, veuf de Claudine, Germaine BOUCHERIE
19 avril : Liliane, Germaine BAGILET, veuve de Jacques, Pierre EYBRARD
20 avril : Nicole CHEVERNEUIL, veuve de Jean, Pierre CAMPANÉRUTTO
24 avril : Corinne, Françoise, Jacqueline BESTEL, divorcée de Dominique, Philippe LAMOTTE
27 avril : Vincent, David, Claude ROBBA, époux de Ali, Amar GHERBI
28 avril : Jean-Marie, Marc BONJEAN

LE LIEN - JUIN - N° 55 - Revue trimestrielle gratuite

Éditeur : commune de Montpon-Ménéstérol, représentée par la Maire Rozenn ROUILLER.

Directeur de publication : Rozenn ROUILLER, Mairie, Place Gambetta - 24700 Montpon-Ménéstérol.

Imprimeur : S.A.R.L. IMPRIMERIE FONMARTY - MONTPON - 5, rue Wilson - 24700 Montpon-Ménéstérol - 05 53 80 31 07

Dépôt légal à la parution en cours (MARS 2025) - Imprimé sur papier Respecta 100 Silk Blanc FSC recyclé. Encre respectant l'environnement.

Ce bulletin municipal est diffusé à 3200 exemplaires.